

Décret

Générale

modern

Décret n° 2022-290/PR/MDENI portant modification du Décret n° 2019-332/PR/MEFI organisant le Centre de Leadership et de l'Entrepreneuriat.

n° 2022-290/PR/MDENI

Ministère
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DE L'ECONOMIE
NUMÉRIQUE ET DE L'INNOVATION

Date de publication
17 novembre 2022

Numéro JO
n° 22 du 30/11/2022

Date du numéro
30 novembre 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la constitution du 19 avril 2010

VU La Loi n°143/AN/16/7ème L du 05 avril 2016 portant code de la bonne gouvernance des entreprises publiques

VU La Loi n°12/AN/18/8ème L du 25 juin 2018 portant création du Centre du Leadership et d'Entrepreneuriat (CLE)

VU La Loi n°55/AN/19/8ème L du 23 juillet 2019 portant régime juridique des Entreprises Publiques

VU La Loi n°164/AN/22/8ème L du 27 juillet 2022 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué chargé de l'Economie Numérique et de l'Innovation

VU Le Décret n°2019-175/PR/MEFI du 17 juillet 2019 fixant le profil de compétence et d'expérience des membres du Conseil d'administration des Entreprises Publiques

VU Le Décret n°2019-176/PR/MEFI du 17 juillet 2019 définissant les critères d'indépendances des administrateurs d'Entreprises publiques et les procédures relatives aux conflits d'intérêts des administrateurs

VU Le Décret n°2019-332/PR/MEFI du 24 décembre 2019 organisant le Centre de Leadership et de l'Entrepreneuriat

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

SUR Proposition Ministre Délégué chargé de l'Economie Numérique et de l'Innovation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

L'Article 7 du Décret n°2019-332/PR/MEFI du 24 décembre 2019 organisant le Centre de Leadership et de l'Entreprenariat est modifié comme suit : Au lieu de : Ancien

Article 7

Le Conseil d'Administration du Centre de Leadership et d'Entrepreneuriat (CLE) est composé de neuf (9) représentants désignés comme ci-dessous

- Un administrateur désigné par le Ministère de l'Economie et des Finances
 - Un administrateur désigné par le Ministère de la Femme et de la Famille
 - Un administrateur désigné par le Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales
 - Un administrateur désigné par le Président de l'Université de Djibouti
 - Un administrateur désigné par le Président des Autorités du Port et Zones Franches ;
-

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH